

EXTRAIT DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2010

Martigny, le 29 juillet 2010

Au cours de sa séance du 7 juillet, le Conseil a notamment :

Police

- Désigné M. Christophe GRIESHABER, en qualité de Chef de groupe avec le grade de Sergent, avec effet au 1er août 2010
- Désigné M. Armand TRAVAGLINI, en qualité de remplaçant du Chef de groupe avec le grade de Caporal-chef, avec effet au 1er août 2010

Autorisation d'exploiter

- Délivré à M. Naim SADIKU une autorisation d'exploiter au sens de l'art. 4 LHR, sous l'enseigne Kheops Discothèque – Sphinx Night-Club Cabaret, sis à la Rue de Bévigoux 12 à Martigny

Autorisation occasionnelle d'exploiter

- Délivré à M. Geraldo Riviello, M. Fabrice Grognoz, M. Frédéric Faibella et Mme Maria Faibella une autorisation occasionnelle d'exploiter au sens de l'art. 4 LHR, du 23 juillet au 1er août 2010, pour le Bar de la Place Centrale "Le Midi à Minuit", durant la manifestation "Plage Centrale 2010" de 17 h 00 à 24 h 00, avec arrêt de la sonorisation à 23 h 00 précises, ainsi que les samedi 31 juillet et dimanche 1er août (exception jusqu'à 02 h 00, pour le traditionnel bal du 1er août).

Travaux publics

- Adjugé les travaux de génie civil liaison transversale de La Bâtiaz, lot 2 Pont de la Dranse
- Approuvé, à titre d'essai, le plan de circulation de la Place Centrale durant la période de la fermeture de la place dans le cadre de l'animation "Plage Centrale" du 23 juillet au 1er août 2010
- Approuvé la pose d'un panneau "interdit aux chiens" et le déplacement du Robidog au parc de jeux des Bonnes Luites
- Adjugé les mandats d'honoraires pour l'aménagement de la Place Centrale, Rue des Marronniers et Rue de l'Hôtel de Ville
- Adjugé les mandats d'honoraires pour la mise en zone 20 et 30 km/h à La Bâtiaz

Bâtiments publics

- Adjugé les travaux d'ouvrage métallique dans le cadre des aménagements extérieurs du bassin de natation couvert
- Approuvé la rénovation complète des toilettes du cimetière

Constructions

Approuvé les demandes suivantes :

- **ECON-HOME SA** : construction de deux bâtiments d'habitation sur les parcelles 1'182, 1'183, 1'186, 1'187 et 1'189, plan 15, Rue des Follaterres, zone d'habitat collectif B (R3), copropriété famille D'ANDRES, coord. 571'750/106'550
- **Alpha Immobilier SA** : construction d'un habitat groupé de 18 villas sur les parcelles 9'364 et 14'717, plan 216, Rue du Levant, zone d'habitat individuel (R2), coord. 573'710/106'070
- **MOREND Christian** : construction d'une maison d'habitation sur la parcelle 17'087, plan 45, Chemin du Milieu, zone d'habitat collectif B, coord. 571'560/106'550
- **Pedro MESQUITA et Carla SANTOS** : construction d'une maison d'habitation et d'une cabane de jardin sur la parcelle 9'190, plan 212, Rue des Farquet, zone d'habitat individuel (R2), coord. 573'480/105'905
- **RAMOS Angeles** : pose d'une cabane de jardin avec dérogation à l'alignement sur la parcelle 16'362, plan 45, Chemin du Milieu, zone d'habitat collectif B (R3), coord. 571'220/106'690
- **CENERE Mario et Catherine** : pose d'une cabane de jardin sur la parcelle 5'192, plan 45, Chemin du Milieu, zone d'habitat collectif B (R3), coord. 571'560/106'350

- **LEPOURTOIS Jacques** : construction d'un couvert à voitures avec dérogation à l'alignement sur la parcelle 11'442, plan 109, Rue des Champs du Bourg, zone d'habitat individuel (R2), coord. 570'840/104'680
- **VOIDE Jean-Michel** : construction d'un couvert à voitures sur la parcelle 13'056, plan 109, Rue des Champs du Bourg, zone d'habitat individuel (R2), coord. 570'880/104'530
- **MARTINETTI Madeleine** : modification de la façade au rez-de-chaussée du bâtiment sis sur la parcelle 10'263, plan 103, Rue du Bourg, zone vieille ville (VV), coord. 571'020/104'405
- **BRICO-BOIS** : installation de panneaux publicitaires sur les bâtiments sis sur la parcelle 2'001, plan 209, Rue du Simplon, zone agricole de plaine, coord. 574'200/107'220
- **Consortage du canal du Syndicat - M. André BOLLIN** : exécution d'un forage sur la parcelle 1'426, plan 203, les Prises, zone agricole de plaine (VV), coord. 572'615/107'841
- **PPE St-Théodule** : choix des teintes la réfection des façades du bâtiment sis sur la parcelle 11'032, plan 108, Rue de la Fusion, zone d'habitat collectif A (R4) à savoir : façades : Fixit jaune citron clair ; balcons, marquises et joues : Fixit gris foncé
- **PACCOLAT Laurent** : choix des teintes pour l'assainissement de la façade du bâtiment sis sur la parcelle 10'469, plan 105, Rue du Bourg, zone vieille ville (VV) à savoir : façades et avant-toits : Marmoran 32003 (idem façade arrière) ; volets : gris anthracite.
- **FAVRE Transports** : choix des teintes pour la réfection des façades du bâtiment sis sur la parcelle 9'118, plan 211, Rue du Levant, zone artisanale (AR) à savoir : façades : NCS 1580R (rouge) ; soubassement : NCS 5005 (gris).

Sport

- Approuvé le programme de la journée d'inauguration du bassin de natation couvert le samedi 18 septembre 2010